

## AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT et Quentin ERNOULT Ref note SE Actualité économique Bénin 29 mai 2018 Tel (+228) 22 23 46 80 ; 22 23 46 73 le 29 mai 2018

#### NOTE

## Objet : Actualité économique du Bénin - mai 2018

#### Sommaire:

- Campagne cotonnière 2017-2018: une production record de 578 000 tonnes annoncée
- Lancement de la campagne coton 2018-2019
- Accord sur le Code bénino-togolais de l'électricité amendé: la CEB perd son statut d'acheteur unique et le monopole de production de l'énergie électrique
- Le Bénin affiche un objectif de production de 400 MW en 2020
- Filière anacarde: pour un fonctionnement plus efficient de l'interprofession
- La Banque mondiale approuve un financement de 220 M USD pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural
- Mise en conformité des règlements relatifs à la gestion des intrants agricoles dans l'espace CEDEAO/UEMOA.
- Vers un abandon du chantier de construction du siège de l'Assemblée nationale à Porto Novo
- Extension de la flotte Bénin taxis à huit autres villes

### Campagne cotonnière 2017-2018: Une production record de 578 000 tonnes annoncée

L'Association interprofessionnelle du coton (AIC) anticipe un nouveau record de production, avec 578.000 Tonnes de coton-graine, contre un objectif de 450.000 T. Au 17 avril dernier, le cumul de la production réceptionnée au niveau des usines d'égrenage avoisinait 555 832 tonnes et plus de 1465 camions sont en attente, soit une estimation de 22 250 tonnes.

Par comparaison, le Mali a produit 725.000 T (sur 700.000 ha) et le Burkina-Faso 613.000 T.

D'ici à 2020, l'objectif affiché par le gouvernement est d'atteindre 600 000 T alors que les usines d'égrenage ont une capacité totale de 612 500 tonnes.

Près de 80% des recettes d'exportation et 45% des recettes fiscales proviennent de la filière coton. 325 000 familles en vivent. Le pays figurait parmi les 4 meilleurs producteurs africains en 2016.

Rappelons que le Bénin a produit un record de 451 000 tonnes de coton graine durant la campagne 2016-2017 (pour un objectif de 350.000 T), soit plus de deux fois la production de la campagne précédente (260.000 T), le dernier record de 427.600 T remontant à la campagne 2014/2015.

#### Lancement de la campagne coton 2018-2019

Avec trois mois d'avance sur le calendrier de la campagne précédente (CDM du 26/07/2017), le gouvernement (CDM du 24 mai 2018) a homologué les prix de cession des intrants et d'achat du cotongraine aux producteurs au titre de la campagne cotonnière 2018-2019. Nonobstant l'augmentation relative des prix sur le marché international, les prix de cession demeurent inchangés par rapport aux **niveaux fixés en 2016**, à savoir 240 FCFA/kg, ou 12.000 FCFA le sac de 50 kg pour l'engrais coton (NPKSB et Urée), 3500 FCFA le litre pour les herbicides et insecticides ; seul le prix des engrais vivriers (NPKSBZn) enregistre une hausse de 10 FCFA, soit 240 FCFA/kg contre 230 FCFA depuis deux ans. 36.000 T d'engrais NPK ont déjà été réceptionné au port de Cotonou en février 2018.

Par ailleurs, les acteurs de l'interprofession coton ont convenu d'une augmentation de 5 F/kg sur le prix « bord champ »payé aux producteurs pratiqué au cours de la campagne 2017-2018 ; ainsi, le cotongraine 1<sup>er</sup> choix sera payé 265 FCFA/kg contre 260 FCFA (le plus haut niveau dans l'UEMOA), et le 2ème choix 215 FCFA/kg contre 210 FCFA. L'achat de coton graine biologique aux producteurs reste fixé depuis 2016 à 312 FCFA.

Par comparaison, le prix payé aux producteurs burkinabés (2ème pays producteur de l'UEMOA derrière le Mali en 2017) s'élève pour la prochaine campagne à 250 FCFA pour le 1er choix et 225 FCFA pour le 2ème choix. De même, les intrants sont commercialisés comptant 14.019 FCFA le sac de 50 kg pour l'engrais coton (NPKSB et Urée), et le litre pour les herbicides et insecticides 3551 FCFA. Au Mali, le producteur touchera 255 FCFA pour le 1er choix et 230 FCFA pour le 2ème choix.

Enfin, le soutien à la filière est renforcé par l'augmentation de 5 FCFA acceptée par les sociétés d'égrenage au titre des « fonctions critiques » ; les égreneurs acquitteront ainsi 15 FCFA/kg de coton graine contre 10 FCFA lors des deux précédentes campagnes. Les égreneurs avaient accepté en 2016 de financer à parité avec l'Etat 400 M FCFA, soit 610 000€ (CDM du 15/06/2016), les recherches relatives au coton-fibre.

Parallèlement, le gouvernement a engagé d'importants moyens pour la réfection des pistes rurales : 4.512 km de pistes avant le démarrage de la campagne de commercialisation en octobre 2016 (pour 1,24 Mds FCFA), puis un nouveau programme portant sur 6000 km de pistes rurales et de routes intercommunales sur toute l'étendue du territoire national lancé en octobre 2017.

# Accord sur le Code bénino-togolais de l'électricité amendé: la CEB perd son statut d'acheteur unique et le monopole de production de l'énergie électrique

Le Parlement béninois a adopté le 13 avril dernier le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord international sur le Code bénino-togolais de l'électricité amendé. L'adoption de ce texte rend définitivement caduc le statut d'acheteur unique de la Communauté électrique du Bénin (CEB) au niveau des deux pays et ouvre le secteur aux investisseurs privé cherchant à s'installer dans le secteur de production de l'énergie électrique au Bénin et au Togo. Le parlement togolais avait ratifié le 2 septembre 2015 un texte similaire, resté caduc faute de concertation avec le Bénin.

L'article 5 du nouveau Code bénino-togolais de l'électricité stipule notamment que les activités de production, de transport, de distribution et d'importation de l'énergie électrique pour le besoin du public sur l'ensemble des territoires du Bénin et du Togo constituent une mission de service public placée sous la responsabilité des deux Etats. Toutefois, ces activités peuvent être confiées par les Etats à toute personne de droit public ou privé au moyen d'accord ou de convention (concession ou autres) dans les conditions fixées au présent code. Le nouveau texte précise que « les seuls domaines dans lesquels la CEB conserve son monopole se limitent désormais aux importations, à ses propres sources de production et au transport ».

La CEB a été instituée par l'accord international du 27 juillet 1968 pour exercer exclusivement les activités de transport et d'importation pour les besoins des deux Etats.

## Bénin: objectif de production de 400 MW en 2020

Le ministre de l'Energie Dona Jean-Claude Houssou annonce une production énergétique historique de plus de 400 mégawatts dès le premier semestre 2020. Un mix énergétique responsable tourné vers des installations solaires renforcera les infrastructures thermiques en cours d'installation. Une centrale thermique de 120 mégawatts en cours de construction (Maria Gléta 1) sera achevée et fonctionnelle au premier semestre 2019. La construction de la deuxième centrale de 120 MW (Maria Gléta 2) sera lancée au second semestre 2018 en complément de la production d'une centaine de mégawatts solaires (dont une centrale de 25 MW financée par l'AFD), qui portera la capacité du Bénin à près de 400 mégawatts début 2020, pour un pic de consommation actuelle journalière compris entre 200 et 250 MW.

## Filière anacarde: Pour un fonctionnement plus efficient de l'interprofession

L'Interprofession de la filière anacarde (Ifa-Bénin) se réorganise, pour à terme dépasser le coton en termes de revenu. L'objectif assigné est de faire passer la production de 100.000 T/an de noix de cajou aujourd'hui à 200.000 tonnes d'ici 2021, avec une transformation locale supérieure à 50%.

Fortement appuyée par l'ONG américaine Technoserve, à travers son projet *Bénin Caju*, l'IFA-Bénin a été fondée le 23 juin 2016 à Bohicon. Elle a son siège à Cotonou. La structuration de la filière s'est depuis organisée: toutes les faîtières disposent aujourd'hui d'un conseil d'administration; les producteurs sont représentés par la Fédération nationale des producteurs d'anacardes du Bénin (FENAPAB), les acheteurs sont regroupés au sein de la Fédération nationale des acheteurs des produits agricoles et tropicaux (FENAPAT), les transformateurs structurés autour du Conseil national des transformateurs de cajou (CNTC) et les exportateurs représentés par le Conseil national des exportateurs de cajou (CONEC).

Les assises organisées les 15 et 16 mai 2018 à Parakou ont pour objectif de proposer des solutions et des recommandations pour un fonctionnement plus efficient de l'interprofession.

# La Banque mondiale approuve un financement de 220 M USD pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural

La Banque mondiale a approuvé le 15 mai 2018 un financement de 220 MUSD de l'Association internationale de développement (IDA) pour aider le Bénin à étendre l'accès à l'eau à tous les habitants des zones rurales.

Baptisé «AQUA-VIE», ce nouveau programme axé sur la performance améliorera les services d'approvisionnement en eau grâce à la construction de 270 systèmes d'adduction d'eau et à la remise en état ou à l'extension de 360 systèmes existants dans les zones rurales. Quelque 1,6 million de personnes va bénéficier de ce programme, qui mettra en place 34 500 nouveaux raccordements et 3 300 nouvelles conduites. Par ailleurs, d'autres éléments viendront améliorer l'approvisionnement en eau potable, comme la passation de contrats basés sur la performance avec des opérateurs régionaux, ainsi que le renforcement des capacités des prestataires et des municipalités concernées.

L'accès à l'eau potable est un défi majeur dans les zones rurales du Bénin. D'après le Programme commun de suivi de l'OMS et de l'UNICEF, seulement 30 % de la population rurale a accès à l'eau courante, contre un taux de 57 % en milieu urbain.

Le projet AQUA-VIE est pleinement en phase avec le programme d'action du gouvernement adopté par les autorités béninoises en décembre 2016, ainsi qu'avec le cadre de partenariat du Groupe de la Banque mondiale avec le Bénin pour la période 2018-2023, en cours de finalisation. Ce premier programme axé sur la performance mis en œuvre au Bénin fournit un cadre pour mobiliser des financements publics et privés additionnels en faveur des populations rurales.

## Mise en conformité des règlements relatifs à la gestion des intrants agricoles dans l'espace CEDEAO/UEMOA.

Le Bénin a adopté (CDM du 16/05/2018) les décrets d'application transposant les directives UEMOA et CEDEAO relatives à la gestion des intrants agricoles. Ils portent notamment sur les modalités de gestion et de contrôle de qualité des engrais, l'homologation des pesticides, et la création d'un Catalogue Béninois des Espèces et Variétés Végétales, en complément de la mise en place d'un Comité National des Semences Végétales.

Cette mise en conformité avec les règlements communautaires permettra de bénéficier des appuis techniques et financiers des institutions régionales et internationales.

#### Vers un abandon du chantier de construction du siège de l'Assemblée nationale à Porto Novo

Le conseil des ministres du 16 mai 2018 a rendu compte de l'audit technique, financier et juridique du chantier de construction du siège de l'Assemblée nationale à Porto Novo, engagé le 4 novembre 2016. Ce chantier a été lancé sous le 1<sup>er</sup> mandat du Président Boni Yayi élu le 19 mars 2006 ; prévus pour une durée contractuelle de deux ans, les travaux ont démarré en novembre 2008, et ne sont toujours pas achevés aujourd'hui.

L'audit complet de ce chantier révèle que dans l'hypothèse d'un achèvement des travaux, il resterait à mobiliser 22,5 Mds FCFA (34,3 M€). Cependant, le cabinet d'audit est très réservé sur cette option qui ne garantirait pas la durabilité de l'ouvrage, érigé sur un sol marécageux, avec des défaillances techniques graves.

A l'étape actuelle, le montant total décaissé par le Gouvernement au Maître d'ouvrage délégué (SOCIÉTÉ D'ETUDES RÉGIONALES D'HABITAT ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN -SERHAU SA), pour la réalisation de ce chantier important, est de 22,7 Mds FCFA (34,6 M€), soit 50,2% du coût d'objectif, pour un taux d'exécution physique global d'environ 45,7%.

Le gouvernement a décidé de résilier le mémorandum d'entente et de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée liant l'Etat béninois à la société SERHAU SA, de procéder à la résiliation amiable ou par voie judiciaire des contrats relatifs aux travaux de construction du siège de l'Assemblée nationale, et d'engager la responsabilité de toutes les personnes impliquées.

Un nouvel édifice devra être construit sur un autre site.

#### Extension de la flotte Bénin taxis à d'autres villes

En novembre 2016, le gouvernement avait décidé la création et mise en exploitation d'une flotte de taxis pour le Bénin, « Bénin Taxis » (www.benin-taxi.com/public/). La 1ère phase a priorisé la capitale Cotonou, dépourvue de taxis, avec une première flotte de 247 voitures utilitaires, mises à la disposition d'artisans préalablement sélectionnés et formés. Les 50 premiers véhicules ont été mis en service en juillet 2017, suivis par près de 200 voitures début novembre. Au terme des six premiers mois d'activité, le gouvernement a autorisé en mai dernier le redéploiement de l'ensemble de la flotte (247 véhicules en service et 53 nouveaux taxis) sur la capitale et 8 autres villes (Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Ouidah, Allada, Abomey-Calavi, Bohicon-Abomey, Parakou, Natitingou-Tanguiéta).

L'ensemble de la flotte est composée de Renault DUSTER.

Le Centre de partenariat et d'expertise pour le développement durable (Ceped) est la structure chargée du pilotage du projet, sous la supervision du Ministère du plan et du développement.